



Commune de GUEMPS

Bulletin Municipal N°3

Année 2015-2016

Janvier 2016



Merci à Mr et Mme DELPLANQUE pour leurs photos

Mot du Maire

Chers Guempoises et Guempois,



L'année 2015 fut éprouvante. Nous resterons durablement meurtris par les actes barbares des mois de janvier et novembre derniers. En attaquant notre jeunesse, notre diversité, nos lieux de vie, nos principes universels, les fanatiques qui s'en sont pris à nos concitoyens n'ont fait que nous rappeler l'importance du « vivre-ensemble » au sein de notre République comme au cœur de nos régions.

Cette notion fondamentale du « Vivre ensemble » prend ici, à Guempes, tout son sens. Elle a été notre leitmotiv lors de notre candidature aux élections municipales de 2014 et depuis elle reste présente à nos esprits dans nos petites actions quotidiennes comme dans nos projets de plus grande envergure.

Par ailleurs, en cette année 2015, nous avons perdu un ami et un collègue, Christian MALVAES, qui mettait un point d'honneur à ce que les actions municipales soient parfaitement réalisées. Nous avons une pensée émue pour lui, pour sa famille et ses proches.

Après ce lot de tristesse, 2016 a vu le jour et nous pousse à reprendre confiance. Confiance en la jeunesse tout d'abord, confiance envers ceux qui s'engagent en étant solidaires et attentifs aux autres. A ces derniers j'ajouterai nos associations, nos anciens, l'ensemble de mes collaborateurs et de notre communauté.

Notre engagement traduit bien notre volonté de gérer la commune de manière saine et pragmatique, une gestion de proximité entièrement tournée vers les guempois. De nombreux projets et actualités au village se mettent en place pour 2016.

J'adresse, à titre personnel et au nom de l'ensemble du conseil et des services municipaux, tous nos vœux de santé et de prospérité. Je vous espère confiants et prêts à déployer l'énergie nécessaire à concrétiser cette aspiration au bien vivre ensemble, ici et maintenant.

Bien à vous, votre Maire Charles COUSIN.



Sommaire :

- Présentation des nouveaux employés, état des effectifs.
- Les finances de la commune.
- Subventions aux associations.
- Urbanisme.
- Cantine/Ecole.
- Commission Voiries, Incendie, Agriculture, GIDON.
- Entretien des bâtiments.
- Chronologie 2015.
- Calendrier des festivités 2016.
- Participation citoyenne.
- La rue n'est pas une poubelle !
- Guempes village propre.
- Déchèteries.
- Médiathèque/Ludothèque.
- Etat civil 2015.
- Publicités.
- Information CCRA..

Présentation des nouveaux employés, état des effectifs

La commune a recruté :

Mme Nathalie BLOT le 13 janvier 2015, en remplacement de Mme Julie LESAVRE durant ses congés maladie et maternité, ainsi que son congé parental à mi-temps.

Mr Jonathan POUILLY le 09 mars 2015 en remplacement de la démission de Mr Christophe CHARTRELLE.

Mme Hélène CABOCHE le 1er septembre 2015, en remplacement du départ en retraite de Mme Françoise LEVREAY du 30 avril 2015.

Mr Philippe COURBOT a repris son poste d'agent technique depuis le 16 juillet 2015.

Mr Vincent HURTEAU (contrat emploi solidarité) a quitté son poste le 22 décembre 2015 suite au non renouvellement de son contrat relatif à la décision de CAP EMPLOI.

L'équipe se compose de :

Secrétariat de mairie

Mme Yolande MIELLOT

Mme Manuella BERLY

Cantinières

Mme Julie LESAVRE

Mme Nathalie BLOT

Ecoles, médiathèque, ludothèque

Mme Laurence MARQUANT

Mme Sandra JUMEL

Mme Virginie HEDGE

Mme Hélène CABOCHE

Services Techniques

Mr Philippe COURBOT

Mr Jonathan POUILLY



Campagne de fruit aux TAP



Réfection de la cantine



Animation Médiathèque



Départ en retraite de
Mme Françoise LEVREAY

Les finances de la commune

DEPENSES

Réalisées en section de fonctionnement

Taux d'imposition

Taxe d'habitation :

Guemps : 19.14%

Moyenne CCRA : 23.10%

Taxe foncière bâti :

Guemps : 12.30%

Moyenne CCRA : 14.17%

Taxe foncière non bâti :

Guemps : 32.64%

Moyenne CCRA : 35.85%

Taxe foncière des entreprises :

Guemps : 18.37%

Moyenne CCRA : 20.72%

- **Chapitre 60 - 80 215.95 €** : ces dépenses concernent les facturations d'eau, d'électricité, de gaz, de carburants, les fournitures scolaires, administratives et médiathèque/ludothèque, fournitures de voirie, petits équipements d'entretien, alimentation etc.

- **Chapitre 61 - 75 936.66 €** : ces dépenses concernent l'entretien des terrains, des bâtiments, de la voirie et des réseaux, de l'entretien du matériel, des primes d'assurances des bâtiments etc.

- **Chapitre 62 - 23 523.82€** : pour honoraires d'avocat et frais d'actes et de contentieux, fêtes et cérémonies, frais d'affranchissement et de télécommunication etc.

- **Chapitre 63 - 7 748.41 €** : pour les taxes foncières et autres impôts locaux, droits d'enregistrement etc.

- **Chapitre 64 - 295 834.52 €** : ces dépenses concernent les salaires, cotisations URSSAF, cotisations caisses de retraites, assurances du personnel, médecine du travail etc.

- **Chapitre 65 - 70 827.86 €** : indemnités maire et adjoints, frais de mission, service d'incendie, subventions aux associations etc.

- **Chapitre 66 - 2 280.21 €** : relatifs au versement des intérêts sur emprunts.

- **Chapitre 67 - 8 518.44 €** : ces dépenses concernent les prix remis aux élèves, titres annulés, charges exceptionnelles.

- **Chapitre 68 - 18 774.68 €** : dotations aux amortissements.

- **Chapitre 73 - 31 747 €** : reversement au FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources).

TOTAL DES DEPENSES : 615 407.55 €



BIENVENUE À
Guemps

RECETTES

Réalisées en section de fonctionnement

- **Chapitre 64 – 50 383.60 €** : remboursements des indemnités journalières, charges de sécurité sociale, contrats aidés.
- **Chapitre 70 – 24 503.46 €** : concessions dans les cimetières, redevances d'occupations du domaine public, participations des parents pour la cantine scolaire, la garderie, les abonnements ludothèque/médiathèque, les encarts publicitaires, charges et services des locations.
- **Chapitre 73 – 355 019.03 €** : taxes foncières et d'habitation, taxe sur les pylônes électriques, taxe sur l'électricité, la taxe additionnelle aux droits de mutation etc.
- **Chapitre 74 – 257 796.88 €** : les dotations forfaitaires, de solidarité rurale, de péréquation, les compensations au titre des exonérations de la taxe foncière non bâtie et bâtie etc.
- **Chapitre 75 – 38 447.20 €** : revenus des locations.
- **Chapitre 77 – 13 308.43 €** : produits exceptionnels divers tel que les remboursements d'assurances etc.

TOTAL DES RECETTES : 739 458.86 €

DEPENSES

Réalisées en section d'Investissement

- **Chapitre 16 – 12 114.22 €** : remboursement capital sur emprunts.
- **Chapitre 19 – 1 802.93 €** : frais d'insertion.
- **Chapitre 21 – 166 760.43 €** : agencement et aménagement espaces verts Jardin du Souvenir, reprise du logement rue du Curé, travaux salle polyvalente, travaux voiries, matériels espaces verts et armoire phyto, camion, matériel informatique école, mobilier cantine.

TOTAL DES DEPENSES : 180 677.58€

AVIS AU
SHERLOCK-GUEMPS

Où s'est qu'il est el
piquet électrique ?



Jeux destinés aux
z'éfants de moins de
12 ans.
Les 10 premiers z'éfants
qui nous ramenttent une
photo du-dis piquet, al
mairie, et qui nous
distent où s'est qu'il est.
Et ben ils' gagnront un
paquet ed' pistache.
Bonne cache !



Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 et de
14h00 à 17h00.

Fermée le mercredi matin.

Vacances scolaires : de
14h00 à 17h00.

Tél : 03 21 82 20 54

Fax : 03 21 85 24 97

Mail :

mairie.guemps@orange.fr

*Le conseil municipal
a tenu 7 séances au
cours de l'année 2015
et statué sur 38
délibérations*

Dotation en matériel pour l'école

Reçu en 2015 :

- 6 ordinateurs portables :
4 055.40€
- 1 vidéo projecteur :
3 101.40€

Prévu en 2016 :

- Achat d'un photocopieur
- Remise en état des
connections internet

RECETTES *Réalisées en section d'Investissement*

- **Chapitre 10 - 58 709.86 €** : fonds de compensation TVA, taxe d'aménagement.

- **Chapitre 13 - 12 144.06 €** : subventions Conseil Départemental.

- **Chapitre 16 - 650.00 €** : cautionnements reçus.

- **Chapitre 28 - 18 774.68 €** : amortissements.

TOTAL DES RECETTES : 90 278.60 €

Subventions aux associations

La somme de 4800 € a été répartie entre les associations D&LG, Les Joggeurs de Guemps, Just Dance, Le Foyer des Jeunes et d'Education Populaire, et l'association des parents d'élèves, afin de les soutenir dans leur fonctionnement.

Urbanisme

- 14 permis de construire
- 40 certificats d'urbanisme
- 13 déclarations préalables
- 16 droits de préemptions urbains

Cantine

Le coût d'un repas est de 5.35€.

A la charge des familles : 2.50€ par repas

A la charge de la municipalité : 2.85€ par repas



Commission Voiries, Incendie, Agriculture, GIDON

Cette année, nous avons continué l'entretien de nos voiries communales avec :

- Le reprofilage du chemin du Halage
- Un gravillonnage bicouches de la rue du Houlet (qui va être revu par la société)
- Le comblement des « nids de poule »
- La recharge des bas-côtés par les services municipaux



Un plan de défense contre l'incendie a été élaboré par le Service Départemental de Saint Laurent de Blangy. Ce plan oblige les collectivités à assurer cette défense sur l'ensemble du territoire en mentionnant le type et le lieu des travaux.

Suite aux difficultés d'acquisition de terrains pour la pose de bâches à eaux, aucun dossier de DETR (subvention auprès de l'Etat) n'a pu être déposé et aucune pose engagée.

2016 verra la mise en place de plusieurs hydrants. Les points d'aspiration au canal de Calais seront réalisés et les bornes incendies en place seront remises en état.



Cette année encore, nos 9 piègeurs bénévoles ont œuvré pour préserver nos berges.

Plus de 1069 rats musqués ont été capturés.

Nous ne pouvons que les féliciter et les remercier pour le travail accompli.
Que cela perdure longtemps.

**Monsieur Georges SENICOURT
a totalisé 607 queues en
2015**





Entretien des bâtiments

Eglise :

- Restauration des vitraux de l'église et location échafaudage : 5 939.66 €
(pris en charge par l'assurance)
- Paratonnerre sur l'église : 4 628.40 €

Mairie :

- Rénovation de la salle des mariages, escalier, entrée et salle d'attente : 5 776.32 €
- Rénovation des façades : travaux effectués par l'Association A.D.L.C : 2 860.00 €
- Fournitures (peinture, matériel) : 5 927.32 €
- Location nacelle pour rénovation façade : 1 273.20 €

Cantine :

- Rénovation cantine scolaire (plafond et petits matériels) : 2 412.96 €

Ludothèque/Médiathèque :

- Rénovation des façades : travaux effectués par l'Association A.D.L.C : 1 430.00 €
- Fournitures (ciment, sablage, peinture) : 962.96 €

Logement rue du Curé :

- Reprise du logement : 27 683.00 €
- Rénovation des façades : travaux effectués par l'Association A.D.L.C : 2 145.00 €
- Fournitures (ciment, sablage, peinture) : 773.62 €
- Réparation avant location : 758.23 €
- Assainissement : 1 271.11 €

Salle polyvalente :

- Réfection intérieure éclairage : 11 646.86 €
- Planche de rives et gouttières : 2 551.82 €

Presbytère :

- Assainissement : 2 420.56 €
- Matériel pour pose fosse septique : 661.71 €

Cimetière :

- Aménagement paysager du Jardin du Souvenir
(travaux réalisés en 2013) : 9 705.12 €
- Drainage et plaques béton : 726.51 €

Service Technique :

- Matériel pour espaces verts : 1 483.86 €
- Camion Mercedes : 3 500.00 €
- Matériels divers pour entretien des bâtiments :
2 372.28 €

La majeure partie des travaux ont été réalisés par le personnel municipal.



Un règlement du cimetière a été créé, vous pouvez le consulter en mairie ou sur notre site internet

www.guemps.fr

Chronologie 2015



Cérémonie des vœux
de la commune



Médailles du travail



Guemps au fil du temps



Distribution des colis aux aînés

JANVIER :

- 07 Repas des aînés
- 23 Cérémonie des vœux de la commune

FEVRIER :

- 21 Concours de belote (APE)

MARS :

- 07 Loto (FJEP)
- 12 Carnaval des enfants (APE)
- 15 Brocante (Just dance)

AVRIL :

- 09 Chasse aux œufs (APE)
- 11 Loto (APE)
- 25 Repas dansant (Graind'phonie)

MAI :

- 01 Cérémonie de remise des médailles du travail et vin d'honneur
- 16 Guemps, village propre
- 23 1^{ère} communion à Guemps
- 29 Fête des voisins
- 30 Gala de danse (Just dance)
- 31 Profession de foi à Vieille Eglise

JUIN :

- 20 Kermesse (APE)
- 21 Fête de la musique (Graind'phonie)
- 24 Accueil des Nouveaux Habitants

JUILLET :

- 04 et 05 Ducasse du village, tournoi de football et festival des majorettes par le FJEP

AOUT :

- 15 Feu d'artifice par la municipalité et bal populaire par le GIC

SEPTEMBRE ;

- 06 Course des Joggeurs
- 12 Loto (Just dance)

OCTOBRE :

- 10 Loto (APE)
- 24 Karaoké (Graind'phonie)

NOVEMBRE :

- 11 Cérémonie commémorative du 11 novembre avec distribution de friandises aux enfants et vin d'honneur
- 28 et 29 Exposition photos « Guemps au fil du temps »

DECEMBRE :

- 16 Arbre de Noël de l'école par l'APE et la municipalité
- 19 Distribution des colis aux aînés par le CCAS et le conseil municipal et remise des colis aux agents municipaux
- 22 Zumba Christmas Party par DLG



Repas des aînés



Loto APE



Accueil des Nouveaux
Habitants



Course des Joggeurs

Calendrier des festivités 2016

JANVIER

29 Cérémonie des Vœux de la commune

FEVRIER

04 Carnaval des enfants
06 Concours de belote

MARS

05 Loto FJEP
16 Repas des aînés
23 Chasse aux œufs de l'APE

AVRIL

02 Loto de l'APE
03 Parcours du cœur
09 Repas dansant de Grain d'Phonie
20 Accueil des Nouveaux Habitants

MAI

01 Cérémonie de remise des médailles
du travail et vin d'honneur
21 1ère Communion à Offekerque
27 Fête des Voisins
29 Profession de foi à Guemps

JUIN

11 Gala Just Dance
18 Kermesse de l'école
25 Spectacle annuel par Grain d'Phonie

JUILLET

02 et 03 Ducasse du village, tournoi de foot-
ball et festival des majorettes par le FJEP

AOÛT

15 Feu d'artifice

SEPTEMBRE

04 Course des joggeurs
10 Guemps village propre

OCTOBRE

08 Loto de l'APE
15 Repas dansant FJEP

NOVEMBRE

05 Karaoké de Grain d'Phonie
11 Cérémonie commémorative du 11
novembre avec distribution de friandises
aux enfants et vin d'honneur

DECEMBRE

14 Arbre de Noël des écoles par l'APE et la
municipalité
17 Distribution des colis aux aînés par le
CCAS et le conseil municipal et remise des
colis aux agents municipaux
20 Zumba Christmas Party (DLG)

Participation Citoyenne

Fin novembre 2015, a eu lieu une réunion d'information sur le thème de la participation citoyenne. Les communes de OYE PLAGE et GUEMPS étaient concernées. On peut estimer le nombre d'une vingtaine de personnes de Guemps présentes.

L'adjudant-chef LARIVIERE de la brigade d'AUDRUICQ a dirigé cette séance. Il a dans un premier temps présenté ce concept qui a le nom de « participation citoyenne » qui se distingue de l'association « voisins vigilants » qui existe mais dans une organisation différente. Le dispositif de participation citoyenne consiste à faire participer les acteurs locaux de la sécurité, ainsi que la population concernée, à la sécurité de leur propre environnement, avec l'appui et sous le contrôle de l'Etat. Après analyse du contexte local pour déterminer les quartiers, les lotissements, les zones pavillonnaires des communes susceptibles d'être concernées, voire les secteurs plus ruraux de villages, il convient tout d'abord de rechercher l'adhésion des élus.

Le concept fondé sur la solidarité du voisinage, il s'agit de développer, chez chaque personne disposée à participer à sa propre sécurité dans son quartier, son lotissement ou son village, un comportement de nature à mettre en échec la délinquance.

Ce dispositif, circonscrit dans l'espace, est à mettre en œuvre par étapes successives et à faire vivre dans un cadre partenarial : un protocole doit être élaboré à cet effet. Son application accroît l'efficacité de la lutte contre la délinquance d'appropriation, les informations reçues par les forces de sécurité leur permettant une présence sur le terrain mieux ciblée. Pour autant, les personnes participant à ce dispositif ne sauraient se prévaloir de prérogatives administratives ou judiciaires : en aucun cas par exemple, ils ne peuvent mettre sur pied un dispositif de contrôle du secteur concerné par ces habitants. Par ailleurs, la participation citoyenne contribue au renouvellement du "lien social" en ce qu'elle renforce le contact et les échanges entre les habitants du quartier ou de la résidence, générant ainsi des solidarités de voisinage. Le dispositif de participation citoyenne doit également se concevoir dans un ensemble global d'actions et non pas en tant que concept pris isolément : il s'inscrit dans la large gamme d'outils de prévention de la délinquance déjà existants.

Ensuite il y a eu un échange au travers de questions réponses. Pour clôturer cette séance d'information les personnes déjà intéressées pour adhérer à ce principe se sont fait connaître (3 personnes à GUEMPS). Une feuille d'inscription sera laissée en mairie afin que d'autres personnes intéressées et volontaires se fassent connaître. La gendarmerie convoquera par la suite (certainement vers le premier trimestre 2016) les candidats pour une formation d'une petite demi-journée et confirmation de leur état de référent participation citoyenne. L'adhésion à ce concept sera par la suite officialisée par la rédaction et la signature d'une convention ou protocole entre l'autorité représentant le département (préfet ou sous-préfet) l'autorité judiciaire (commandant de groupement de gendarmerie départementale compétent territorialement) et le maire de la commune.

Publicité sera faite de cette adhésion (réseaux sociaux, site internet de la commune, voie de presse, pose de panneaux aux entrées communales....) à ce concept et les coordonnées des référents seront communiquées via les moyens de communications (affichage mairie, site internet communal, bulletin municipal.....). Ce principe est évolutif, à tout moment les référents peuvent quitter le système pour différentes raisons et de nouveaux candidats peuvent se faire connaître. Il n'y a pas de nombre de référents à respecter mais un ou 2 référents par quartier ou secteur ou rue serait un plus, il faut prendre en considération l'étendue et la configuration du territoire communal.

Comment être référent :

Il faut être majeur, être domicilié sur la commune et ne pas avoir d'inscription sur son casier judiciaire, l'acte de volontariat devra ensuite être validé par la gendarmerie après une formation d'une petite demi-journée.

Les voisins vigilants s'engagent bénévolement à être des référents dans leur quartier, de manière continue ou ponctuelle, en fonction de leur disponibilité. Ils doivent à cet effet, se faire connaître dans leur entourage et expliquer leur rôle aux administrés.

Un référent ou plusieurs suivant la configuration de la commune sont nommés (après s'être portés volontaires) dans chaque quartier ou rue ou secteur par les services de gendarmerie.

Le dispositif de « participation citoyenne » est mis en place pour faciliter la vie de ses usagers. Il est donc adapté aux personnes de tous âges et est accessible à tous ! Il suffit de posséder un téléphone portable pour avoir accès au système d'alerte et pouvoir envoyer et recevoir des SMS. Ces SMS permettent d'être informé rapidement dès qu'un danger potentiel est signalé par un voisin ou par la gendarmerie nationale.

Fondé sur la solidarité de voisinage et la prévention, les référents volontaires contribuent à la vigilance collective à l'égard des événements suspects. Ils diffusent l'information vers les habitants de leur quartier et la remontent vers les gendarmes, jouent un rôle d'interface.

En aucun cas, bien entendu le référent ne se substitue aux forces de sécurité. La gendarmerie, en liaison étroite avec le maire, alerte les référents de la détection des faits ou de phénomènes particuliers visant un quartier ou un secteur considéré.

Son rôle est de veiller et d'informer mais il ne doit pas surveiller ni intervenir, chacun se doit de respecter la vie privée, les droits individuels et les libertés publiques. Il est attentif à sa propre sécurité et à celle de ses voisins. Les référents ne constituent pas une milice, ils n'effectuent pas de rondes de surveillance et ne font pas « le guet » mais ils communiquent entre eux. Il contribue à la prévention de la délinquance.

Les référents opèrent une veille permanente, constituant uniquement dans l'observation et le signalement, sans pour autant se substituer aux brigades de gendarmerie : « l'inscription dans la démarche n'autorise en rien la prise d'initiative personnelle voulant se substituer à l'action de la gendarmerie nationale ».

Ils veillent, mais ne surveillent pas. Attentifs à tout événement suspect, menace ou délit en cours justifiant une information ou une intervention des forces de l'ordre (ex. : véhicule suspect, départ de feu, volet, fenêtre ou porte d'une habitation voisine ouverte en l'absence des occupants, en période climatique.....).

Ils ne sauraient violer l'intimité et la vie privée de leurs voisins par une observation envahissante ou déplacée, que rien ne peut justifier.

Ils sont vigilants, mais ne sont pas des vigiles. Ils n'organisent pas de rondes de surveillance, ne se comportent pas en enquêteurs, moins encore en justiciers. Ils n'interviennent eux-mêmes qu'en cas d'absolue nécessité, notamment pour porter secours à des personnes menacées par un péril grave immédiat.

Ils alertent les forces de l'ordre, mais ne les remplacent pas. Leur rôle est de signaler aux gendarmes, le plus rapidement possible et par tous moyens, les événements susceptibles de menacer la sécurité de leurs voisins ou de leurs biens. Ils constituent une interface entre leurs concitoyens, les élus et les membres des forces de sécurité.

Aux antipodes de toute forme d'autodéfense, le concept « participation citoyenne » recrée les relations humaines et favorise l'entraide. Citoyens solidaires, les référents constituent, au sein de leurs quartiers, une véritable chaîne de solidarité et d'alerte en partenariat avec la gendarmerie nationale.

La rue n'est pas une poubelle !

Laisser ses déchets sur la voie publique est interdit. Le 26 mars 2015, l'amende maximale encourue est passée de 150 à 450 €.

Tous les déchets sont visés : mégots, sacs plastique, déjections canines, poubelles, liquides insalubres, matériaux (tôle, ciment, bois), etc.

En cas de verbalisation sur place, une amende forfaitaire de 68€ s'applique si elle est payée sur-le-champ ou dans les 45 jours (180€ au delà).

Par ailleurs, l'abandon de l'épave d'un véhicule est puni de 1500€ d'amende, tout comme le dépôt de déchets transportés à l'aide d'un véhicule.



Déchets rue du Lac ramassés par nos agents



Guemps village propre



Le 16 mai 2015, l'opération Guemps village propre à rassembler quelques volontaires pour ramasser les déchets dans le centre du village, dans la rue du Curé, une partie de la rue de la Serpentine, et de l'avenue des Jonquilles. Guemps village propre se déroulera cette année le 10 septembre 2016.

**Venez nombreux,
on compte sur vous.**



Déchèteries

La CCRA met à votre disposition deux déchèteries sur les communes d'Audruicq et de Oye-Plage. Vous pouvez y déposer des déchets gratuitement.

Les déchèteries sont sous gestion informatisée. Un badge vous sera demandé pour pouvoir y accéder.

Pour obtenir cette carte d'accès gratuitement, vous pouvez vous rendre directement au Centre administratif du SEVADEC 281, rue Jacques Monod à Calais. Ou remplir la demande de carte d'accès que vous trouverez sur le site de la CCRA;



Un justificatif de domicile, et une pièce d'identité et la carte grise du véhicule vous seront demandés.

La limitation est de 5 passages par mois (60 passages par an) avec un seul badge par foyer.



OYE-PLAGE

Lundi : 8h-12h / 14h-18h

Mardi : FERMETURE

Mercredi : 8h-12h

Jedi : 8h-12h / 14h-18h

Vendredi : 8h-12h

Samedi : 8h-12h / 14h-18h

Dimanche : 9h-12h

AUDRUICQ

Lundi : 13h30-18h

Mardi : 8h-12h/13h30-18h

(dépôt des déchets Amiante)

Mercredi : 13h30-18h

Jedi : Fermeture

Vendredi : 8h-12h/13h30-18h

Samedi : 8h-12h/13h30-18h

Dimanche : 9h-12h



Médiathèque Ludothèque de Guemps

NOUVEAUTE A LA LUDOTHEQUE

Hélène vous propose d'organiser l'anniversaire de votre enfant à la ludothèque. A partir de 4 ans, pour 8 enfants maximum. 4 formules sont proposées :

- Jeux, mini disco
- Activités manuelles, mini disco
- Atelier cuisine, mini disco
- Chasse au trésor ou cluedo

Au tarif de 30€, tarif préférentiel pour les adhérents, gâteau non compris.

Location d'un kit de jeux pour 10€.

La ludothèque et la médiathèque sont ouvertes à tous de 0 à 99 ans

En période scolaire

Médiathèque : du lundi au vendredi de 13h30 à 18h00 sauf le mercredi :
9h00 12h00/15h00 17h00

Ludothèque : le mercredi de 15h00 à 17h00

Hors période scolaire

Médiathèque : mardi et vendredi de 9h00 à 12h00 et le mercredi 9h00
-12h00/14h00-17h00

Ludothèque : du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00 et également le
mercredi matin de 9h00 à 11h00

Tarif à l'année

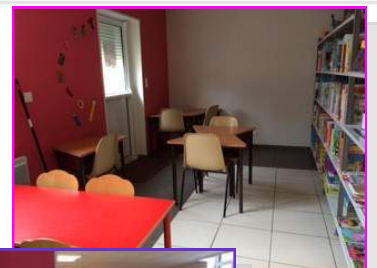
Médiathèque : 6€ (habitant de Guemps)

9€ (extérieur)

Ludothèque : 6€ (habitant de Guemps)

9€ (extérieur)

Vous pouvez désormais joindre les ludothèque/médiathèque au 09 72 54 74 18.



Etat civil 2015



Naissances

LABOISSE Mathys né le 18/01/2015
 DUBURQUOY Jeanne née le 15/02/2015
 GARBE Gabin né le 28/02/2015
 CHAMBERLAN Kevin né le 14/03/2015
 BRULIN Clémence née le 22/05/2015
 MASSET Louis né le 22/05/2015
 DEJONGHE Emma née le 01/06/2015
 VANUXEM MISEROLLE Mathéo né le 27/06/2015
 COURQUIN Lyna née le 26/07/2015
 CHATILLON Célia née le 01/09/2015
 PERON Mathys né le 18/10/2015
 VASSEUR Max né le 17/11/2015
 WARGNIER Lucas né le 01/12/2015
 BUTOR Apolline née le 19/12/2015



Mariages

Mr MARMIN Fabrice
 et Mme TISSERAND Eva, le 04/04/2015
 Mr CADET Stéphane
 et Mme REBIER Elodie, le 25/07/2015
 Mr POTRIQUET Jérémy
 et Mme PRUVOT Clarisse, le 08/08/2015
 Mr DOMAIN Michel
 et Mme CABARET Josette, le 09/10/2015



Décès

Mr DULONGCOURTY Claude, le 01/03/2015
 Mme LEFEBRE Odette, le 23/03/2015
 Mr MALVAES Christian, le 17/05/2015
 Mr RIVENET Paul, le 18/05/2015



Ets LECONTE

03.21.36.55.22

Produits frais - Beurre - Oeufs - Lait - Crème - Volaille
Fromages - Charcuterie - Sauce - Frites fraîches
Fruits et légumes

INTER-HOTEL L'HAUT'AILE NOUVEL HÔTEL-RESTAURANT À COQUELLES



Sur la côte d'Opale, aux portes de Calais, découvrez un établissement **neuf**, le seul hôtel **certifié HQE** (Haute Qualité Environnementale), qui respecte également la future norme **BEPOS** (bâtiment à énergie positive). L'hôtel vous séduira avec ses **49 chambres** alliant accueil chaleureux et technologie moderne.

Un hôtel bord de mer

Une éolienne qui brasse l'air marin, des photos de la côte d'Opale aux murs, une ambiance moderne et des salles de séminaires aux noms évocateurs... Le ton est donné, l'Haut'Aile n'est pas un établissement hôtelier ordinaire.



Hôtel - Restaurant - Salles de séminaires

Idéal pour vos séjours d'affaires ou d'agrément

www.inter-hotel-calais.com



- ◆ Haute **accessibilité** pour personnes en situation de handicap
- ◆ Chambres confortables et literie de qualité
- ◆ Salle de bain privative avec douche, toilette et sèche-cheveux
- ◆ TV LED équipée de l'IPTV, chaînes internationales, Wifi
- ◆ Plateau de courtoisie
- ◆ Bar et restaurant
- ◆ Petit-déjeuner gourmand aux saveurs locales
- ◆ 2 salles de séminaires
- ◆ Parking gratuit avec bômes électriques et vidéosurveillance
- ◆ Local à vélos



Organisez **séminaires**, réunions de travail, formations, **cocktails**, réception ou repas d'affaires, l'INTER-HOTEL Haut'Aile met à votre disposition **deux salles lumineuses** et équipées pouvant recevoir jusqu'à 30 personnes.



Bénéficiez par ailleurs d'une **situation** privilégiée : notre établissement se trouve à 5mn de la gare Calais-Fréthun, proche des activités Transmanche et Eurotunnel.

Facile d'accès : Par l'autoroute A16 sortie 41.

Devis et disponibilité sur demande
au 00 (0)3 21 46 40 00



INTER-HOTEL L'HAUT'AILE ZAC Les Terrasses

Rue des Longues Pièces
62231 COQUELLES - France

Tel : 00.33(0)3.21.46.40.00

Fax : 00.33(0)3.21.97.59.11

E-mail : ha6218@inter-hotel.com

www.inter-hotel-calais.com

GPS : lat : 50,924 long : 1,804

SARL ARBATI

Aluminier
agr e

TECHNAL



ZI LES ESTACHES B.P 5

62730 LES ATTAQUES

  03 21 82 13 51

FAX 03 21 82 15 12

www.arbati.com



FROID - CHAUD - VENTE - SAV

**Installation D pannage
Restauration Professionnels**

CUISINES PROFESSIONNELS - MAT RIEL PR PARATION
BUANDERIES - LAVERIES
TRAITEMENT DE L'AIR EN CUISINE



**Sp cialis s dans le domaine de la restauration,
nous vous proposons une large
gamme de mat riels**



IDRPRO S.A.S - B t. 3 - 885 rue Louis Br guet - Z.I Marcel Doret - 62100 Calais
Tel. : 03 21 36 88 17 - Fax : 03 21 36 61 32 - E-mail : idrpro@orange.fr



ma maison
c'est
COPRONORD

Vegetal
Fleuriste - Créateur
Espace Déco

330, Blvd. Constantin Senlecq
62610 Ardres
Tél. 03 21 85 51 67



« Ça caquette à notre sujet !
Ce qui est sûr, c'est que nous sommes des fermiers, Label Rouge,
du terroir et toujours de bon goût ! »



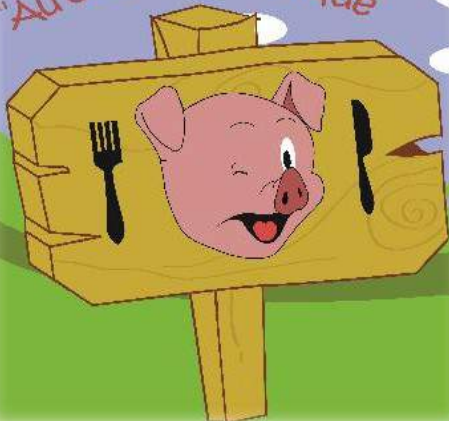
un large choix de programme neuf dans votre région



www.copronordhabitat.fr

*Merci à nos
annonceurs, grâce à
eux nous
finançons l'impression
du bulletin municipal.*

"Au cochon de Marque"



VENTE DE VIANDE DE PORC A LA FERME

- Vente au détail
- Colis
- Demi-gros

Ouvert le vendredi
et le samedi
9h-12h / 15h-18h

EARL POUPART
402 Impasse du Houlet
62730 Marck (Sortie 49 de l'A16)

Tél. : 03.21.82.70.22
Port. : 06.26.41.02.69
Email : aucochondemarque@hotmail.fr

STPP

SOCIÉTÉ DE
TRAVAUX
PUBLICS
& PARTICULIERS



TRAVAUX de VOIERIES
ASSAINISSEMENT
CANALISATIONS
AMÉNAGEMENT
ALLÉES et PARKING
EN ENROBÉS

1550, Route de Gravelines
SAINT-FOLQUIN
Tél. 03 21 82 72 09
Fax. 03 21 85 65 00
Mail : stpp@wanadoo.fr



**INFORMATIQUE • BUREAUTIQUE
MOBILIER • PAPETERIE**

 : CONTACT@SAS-COMECA.FR
WWW.COMECA-BUROPLUS.COM


buro+

(: 03 21 36 43 10 - FAX : 03 21 36 05 98

DEROI COMBUSTIBLES RAMONAGE

RCS Boulogne/Mer B 404 177 156



Charbon - Granulés de bois - Bois de chauffage
Gaz - Alimentation Animale
Fioul et Pétrole à la pompe - Station service 24h/24
Ramonage toute l'année sur rendez-vous

Le Pont d'Oye 62162 VIEILLE EGLISE
rue Carnot 62370 AUDRUICQ

03 21 82 91 73

sarl.deroi@free.fr www.deroi.fr

Rejoignez-nous sur  Deroi Combustibles Ramonage

L'énergie est notre avenir, économisons-la!



eurrotelec



EQUIPEMENTS ELECTRIQUES, TELEPHONIQUES ET INFORMATIQUES

913, rue Louis Breguet - Z.A. Marcel Doret
BP 733 - 62228 CALAIS Cedex
Tél. 03 21 34 45 92 - Fax : 03 21 97 91 35
E-mail : eurotelec@wanadoo.fr

Sa

DELROCCQ

à votre service
depuis 4 générations

Tél : 03 21 35 56 68
928, route départementale
62162 St Omer Capelle

- Menuiserie
Bois / PVC / Alu
- harpente
- ouverture
- Vitrierie
- Volet roulant
- Isolation
- Escalier



Agent local des Pompes Funèbres
René COURBOT à MARCK
Marbrerie RABOTEAU à CALAIS

L'IMPRIMERIE d'Audruicq

DE LA CRÉATION À L'IMPRESSION

TÉL. 03 21 85 83 47 - WWW.LIMPRIMERIEDAUDRUICQ.COM



Helliou Jean-Yves
Cabinet d'Architecture
et de Maîtrise d'Œuvre

Inscrit au tableau des détenteurs de récépissé à l'ordre des Architectes sous le n°DR0193
705 Rue de Fruges - **FAUQUEMBERGUES**
Tél : 03.21.39.55.00 / Fax : 03.21.93.04.60
helliou.jean-yves@cabinethellio.com

Conception Architecturale
Permis de construire RT2012
Etudes Tous Corps d'Etat
Economie de la construction
Pilotage de chantier



Etablissements Receiving du Public
Tertiaire - Industriel
Rénovation / réhabilitation
Immeubles, logements
Particuliers



Etablissements Receiving du Public
Tertiaire - Industriel
Immeubles - Logements
Rénovation - Extension - Réhabilitation
Particuliers

Confiez nous vos projets !

Jean-Yves Helliou, c'est aussi un professionnel à votre écoute, et à votre disposition pour un conseil.



En 2016 retrouvez,
Festival « Théâtre à la ferme »
Histoires en Balade
Rendez-Vous des P'tits Loups
Circuit des Wateringues
Jeudis de la Mer
Fête de de la chicorée...



Chaque semaine, recevez l'agenda complet des sorties en demandant la newsletter du CPETI sur bienvenue.regionaudruicq@ccra.fr



Découverte, actus, sorties, bonnes adresses, annuaire ...

www.tourismeaudruicq-oyeplage.fr



Nos Vidéos sur Youtube

Région Audruicq Oye-Plage



Rejoignez-nous sur Facebook

CPETI région Audruicq Oye-Plage



CPETI - 66 place Général de Gaulle - BP 4 - 62370 Audruicq - Tel : 03.21.00.83.83

Communauté de Communes de la Région d'Audruicq



Facilitez-vous la vie avec notre offre de services

L'ADMR vous propose sa gamme de services :

- Ménage, repassage
- Garde d'enfants
- « Bienvenue Bébé » **Nouveau !**
- Petits travaux de jardinage et de bricolage
- Aide à la personne
- Transport accompagné
- Garde de jour et de nuit
- Soins infirmiers à domicile

PRISE EN CHARGE ET RÉDUCTIONS D'IMPÔTS POSSIBLES

SECON LA LÉGISLATION EN VIGUEUR



ADMR
la référence du service à la personne

Contactez-nous : 03.21.35.14.44 • 273 rue Carnot • 62370 • AUDRUICQ • info.oye-plage.fede62@odmr.org • www.62.odmr.org



L'école des consommateurs de la Région d'Audruicq

Qu'est ce qu'une école des consommateurs ?

C'est un lieu de rencontre, d'information et d'échanges sur des thèmes de la vie quotidienne (consommation, alimentation, budget, logement, famille, santé...).

A qui s'adresse ce dispositif ?

A toute personne qui le souhaite quelque soit son âge (jeunes, adultes, seniors), sa situation professionnelle ou financière (en activité ou en recherche d'emploi, au foyer ou à la retraite...).

Que fait-on à l'école des consommateurs ?

- partage et échanges d'idées ou astuces sur différents thèmes (exemples : comment réduire sa facture d'énergie ?, quels sont les pièges à éviter lorsque l'on fait ses courses ?, qu'est-ce que le « crédit à la consommation » ?).
- intervention de professionnels sur un thème en particulier (exemples : droit en matière de logement, retraite...).
- et bien d'autres choses (exemple : atelier de cuisine ...).

N'hésitez pas à venir seul(e), avec des ami(e)s, avec des voisin(e)s ou en famille. Vous êtes les bienvenu(e)s !

Pour nous rejoindre ou pour tous renseignements, contactez :

le Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Région d'Audruicq et l'animatrice Stéphanie Varenne

Tél : 03 21 00 83 83
Contact : Stéphanie Varenne
ou rendez-vous sur le site Internet www.ccra.fr



Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Région d'Audruicq





Relais Assistantes Maternelles de la Région d'Audruicq

Le RAM, pour qui ?

- ★ Les futurs parents,
- ★ Les parents,
- ★ Les candidates souhaitant devenir assistante maternelle,
- ★ Les assistantes maternelles,
- ★ Les enfants.

Les missions du RAM

selon A-S Vandewalle Assistante-Maternelle

- ✚ Soutien, accompagnement et renseignements concernant la recherche d'un mode de garde, le projet professionnel, les démarches administratives, la réglementation en vigueur...
- ✚ Partage, rencontre, convivialité et échange entre les assistantes maternelles afin de rompre l'isolement, de croiser les pratiques et les expériences durant les temps du RAM.
- ✚ Socialisation et éveil des enfants avec des activités, des sorties proposées et adaptées en fonction de leur âge.

Les animations du RAM

- ✚ Elles sont organisées et animées par une puéricultrice avec l'intervention d'autres professionnels.
- ✚ Chaque trimestre, un programme est distribué aux assistantes maternelles avec des ateliers créatifs, bébé-gym, cuisine, lecture, sorties...
- ✚ MAIS aussi des formations : Massage bébé, portage en écharpe, alimentation, sécurité...ouvertes aux assistantes maternelles et aux parents.

Contact :

Pauline WALKER,
Puéricultrice et Animatrice du RAM
Permanences téléphoniques
les lundis et vendredis après-midi au 03 21 00 83 89
pwalker@ccrafr
Retrouvez toutes les informations sur le site ccrafr



Un peu d'histoire

Origine de nos rues :

- Rue du Vinfil

Nom lié au watergang du Vinfil. C'est un nom d'origine saxon : winnenfield dont les Anglais ont fait wingfield, (source : Terrier 1556), (de wing : gain, culture et de field : champ), ce qui revient à dire : canal à la limite des champs gagnés et cultivés en plein marais.

- Rue du Sauve-en-Temps

Nom lié au fait d'armes accompli en cet endroit pendant la guerre de Trente-Ans, au cours de laquelle le général espagnol Melloni aurait failli être pris par le gouverneur français d'Ardres et n'aurait dû son salut qu'à une fuite précipitée.

- Rue Chevalière

Origine anglaise (The Knights Street) = rue du Cavalier.

- Rue du Houlet

Nom du canal du Houlet. C'est anciennement : Houdtleda (flamand ou tudesque : Houd =vieux ; led ou let =canal) ; donc, c'est la rue du vieux canal.

Merci à Mr DEBOVE pour ses recherches

Portage de repas

à domicile



Communauté de Communes
de la Région d'Audruicq

CIAS
Centre Intercommunale
d'Action Sociale

Depuis le 2 juin 2009, le Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Région d'Audruicq a mis en place un service de portage de repas à domicile destiné aux habitants du territoire intercommunal.

Qui peut bénéficier de ce service ?

Les personnes âgées de plus de 60 ans
Les personnes handicapées
Les personnes convalescentes (maladie, accident...)

Combien coûte un repas ?

Le tarif est de 5,50 €

La formule proposée est très souple :

Il est possible de commander les repas de **façon régulière ou ponctuelle**.

Vous pouvez à **tout moment interrompre ce service**. C'est à la convenance de chacun.

Si vous êtes intéressé par le portage de repas à domicile il vous suffit de contacter :

Quels sont les menus proposés ?

Pour chaque jour de la semaine, deux menus sont proposés ainsi qu'un menu régime.

Chaque repas se compose :

- d'un potage,
- d'une entrée,
- d'un plat principal (viande/poisson et garniture),
- d'un fromage
- et d'un dessert.

Corinne DELMARQUETTE ou Olivier ROUSSELLE
CIAS : 03 21 00 83 83
c.delmarquette@ccra.fr

Maison Rurale BP4-
66 place du Général de Gaulle
62370 AUDRUICQ
03 21 00 83 83—www.ccra.fr